

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE AYHERRE**

NOMBRE DE MEMBRES :

- Afférents au Conseil Municipal : 15
- En exercice : 15
- Qui ont pris part à la délibération : 13

DATE D’AFFICHAGE-DATE DE LA CONVOCATION : 2 décembre 2024

SEANCE DU 6 DECEMBRE 2024

L’an deux mil vingt-quatre et le six décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Arño GASTAMBIDE, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mmes DARGUY Anne Marie, ECHEVERTZ Chantal, ETCHEVERRY Sabine, OXARANGO Maite, PEREZ Karine, SABALOUÉ Virginie, et MM., BISCAY Samuel, BARNECHE Patrick, HERNANDEZ Frédéric, MONGABURE Philippe, OTEIZA Ramuntxo, PARACHOU Hervé.

Absents excusés : Mme DUHALDE Kattalin et Mr BARBIER Koxe

Mme DARGUY Anne-Marie a été élue secrétaire.

Délibération n° 2024-06-12 : Projet pose bâches à incendie – Demande de subventions

Monsieur le Maire rappelle à l’assemblée que la commune a fait appel au service de l’Agence Publique de Gestion Locale pour la réalisation du Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l’Incendie (S.C.D.E.C.I.)

Le S.C.D.E.C.I. constitue un diagnostic qui doit permettre, sur la base d’une analyse des risques d’incendie bâtementaire, de connaître :

- l’état existant de la défense incendie,
- les carences constatées et les priorités d’équipements pour y remédier,
- les évolutions prévisibles des risques.

Le S.C.D.E.C.I. constitue un outil de planification des actions à mener en matière de défense incendie, de manière efficiente, à des coûts maîtrisés.

Suite à la réception du rapport établi par l’APGL, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d’implanter deux réserves incendie.

Il ajoute que la dépense globale de l’opération a été évaluée à 49 902€ HT

Il convient maintenant de solliciter de l’Etat, et de tout autre partenaire institutionnel le maximum de subventions possibles pour ce type d’opération.

Le Conseil,

Après avoir consulté le dossier, entendu le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré,

- DECIDE** - d'approuver le projet et son plan de financement prévisionnel,
- de solliciter les subventions de l'Etat et de tout autre partenaire institutionnel pour ce type d'opération..
- PRECISE** - que le financement de cette opération pourrait être réalisé en complément sur fonds libres.

Plan de financement prévisionnel :

Nature des dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Travaux	49 902,00 €	DETR (40%)	20 900,00 €
Etudes	2 347,00 €	<i>Total subventions</i>	<i>20 900,00 €</i>
		Fonds propres	31 349,00 €
TOTAL	52 249,00 €	TOTAL	52 249,00 €

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Arño GASTAMBIDE

